



Madame, Monsieur,

Peut-on émettre des reçus de don pour permettre une réduction fiscale et si oui, quelles sont les démarches à suivre ?

Nous vous convions à un temps d'information sur ce thème le mardi 20 février de 12h30 à 13h45 à la Maison des Associations (espace ressources et formations).

N'hésitez pas à vous inscrire soit par téléphone au 02 99 85 83 14 ou par courriel à formation.asso@asso-bug.org ! (temps gratuit sur inscription dans la limite des places disponibles).

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement

Mireille Mahé / Chargée de mission formation des bénévoles

BUG - Maison des Associations

6 cours des Alliés - 35000 RENNES

02 99 85 83 14 - formation.asso@asso-bug.org
